

Paris, le 19 mai 2008 - n° 134/D130

Formation COMMERCE, SERVICES

Avant-projet de programmes statistiques à moyen terme 2009-2013

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI Insee	Page
Direction des statistiques d'entreprises - Département des activités tertiaires	. 2
Direction des études et synthèses économiques - Division des enquêtes de conjoncture	. 6
MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) - Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales (programme non disponible)	
BANQUE DE FRANCE	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction des enquêtes et des publications économiques	. 11
Pour information, programme présenté à la formation « Monnaie, finance, balance des paiements »	
BANQUE DE FRANCE	
Secrétariat général - Direction des entreprises	. 12

Réunion du 28 mai 2008

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE Insee

- Direction des statistiques d'entreprises
- . Département des activités tertiaires

Les perspectives de développement de la statistique du tertiaire sur le moyen terme 2009-2013 sont assez largement déterminées par de grands chantiers déjà engagés, lesquels visent à consolider l'infrastructure statistique commune à tous les secteurs d'activité. Des avancées spécifiques au commerce et aux services devraient s'appuyer sur des enquêtes thématiques ponctuelles sur des thèmes qui restent à préciser et à prioriser compte tenu des moyens disponibles. On trace ici quelques pistes sur lesquelles on souhaite un avis des membres de la formation « Commerce-Services » pour vérifier qu'elles répondent à leurs principales attentes.

1 Les engagements déjà pris

En matière de statistiques structurelles, le programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprises (dit programme RESANE) est un grand chantier structurant qui modifie la collecte et le traitement des données annuelles à partir de l'année de constat 2008. Concernant le commerce et les services, à terme, on devrait disposer de façon plus rapide et plus cohérente de données annuelles définitives en décembre n+1 sur l'année de constat n, avec de premiers résultats agrégés dés juillet n. Ce nouveau dispositif constitue un grand progrès en termes de délais et de qualité des données annuelles. A court terme, cette innovation importante se fera avec un léger resserrement en termes de variables collectées par rapport aux enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) Commerce et Services qui disparaitront de fait. Les nouvelles enquêtes dites enquêtes sectorielles annuelles (ESA) reprendront principalement l'information sur la ventilation du chiffre d'affaires par activités fines avec un champ d'interrogation identique à celui des actuelles EAE. Mais elles auront l'avantage de couvrir chaque année de la même façon l'ensemble de leur champ mettant fin à une procédure dite d'alternance sectorielle, selon laquelle les enquêtes annuelles commerce et services ne fournissaient des informations sectorielles détaillées qu'une année sur deux (par exemple, les années paires pour le commerce de détail et les années impaires sur le commerce de gros). Ces nouvelles données seront diffusées à partir de début 2010 sur l'exercice 2008. C'est ce dispositif qui permet de répondre au règlement européen sur les statistiques structurelles dans sa dernière version, laquelle comporte des annexes renforcées sur le commerce et les services.

La deuxième phase du programme RESANE prévue sur la période du moven terme conduira ensuite à tenir compte davantage de la structuration en groupe de sociétés des entreprises françaises, notamment par le « profilage » des plus grandes unités; on observerait alors les branches opérationnelles des groupes plutôt que chacune des unités légales constituant ces branches (cf. « Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » », Rapport du CNIS n° 107 de janvier 2008 pour une présentation des enjeux et des modalités de cette innovation). Ce développement devrait contribuer à améliorer les statistiques sur le tertiaire. D'une part, cette orientation sera particulièrement intéressante pour les grands groupes des services qui comportent souvent de nombreuses unités légales distinctes mais relevant de la même activité ; par exemple, on traite de façon globale la branche hôtelière d'un groupe plutôt que les centaines d'hôtels correspondants, d'où un allégement de la charge statistique pesant sur les entreprises et une collecte de données plus homogènes. D'autre part, une vision plus consolidée des groupes d'entreprises conduira à rendre transparentes certaines unités légales qui exercent des fonctions auxiliaires au sein d'un groupe ; ce faisant, les plus grandes unités « captives » ou hors marché seraient consolidées avec leur tête de groupe, ce qui renforcera la qualité et la pertinence des statistiques sur les secteurs du tertiaire les plus concernés par ces activités de support internes aux groupes (conseil en management, prêt de personnel, ...).

En matière de statistiques de court terme, l'exploitation des fichiers de TVA permet de calculer des indices mensuels de chiffre d'affaires à un grand niveau de détail sur le tertiaire, lesquels sont disponibles dans un délai de deux mois compatible avec le règlement européen sur les statistiques de

court terme. Sur le seul commerce de détail, selon ce règlement, on doit aussi réaliser une estimation précoce d'indice de chiffre d'affaires à un mois, laquelle s'appuie sur une petite enquête mensuelle auprès des grandes surfaces alimentaires. Sur le moyen terme, il est prévu de consolider la qualité de ce dispositif par une meilleure prise en compte de la démographie des unités (créations et disparitions d'entreprises), phénomène qui touche principalement les secteurs tertiaires à fort renouvellement.

S'agissant des prix des services il reste à poursuivre le programme de couverture de l'ensemble des activités de services selon les lignes présentées à la formation « Commerce Services » au printemps 2007. A cette date, la collecte de prix permettait de répondre entièrement au règlement européen sur les statistiques de court terme par la transmission d'une quinzaine d'indices trimestriels agrégés, 70 % du champ théorique fixé initialement par le CNIS pour cette opération faisait l'objet de collecte ; à l'heure actuelle, sont aussi diffusés régulièrement sur le site Insee une cinquantaine d'indices plus détaillés (selon des découpages arrêtés le plus en concertation avec les organisations professionnelles concernées). Allant au-delà des seules obligations européennes actuelles (et anticipant une évolution probable), on vise sur le moyen terme à couvrir progressivement l'ensemble des grandes sections d'activité relevant des services, soit les sections J (information et communication), M (activités spécialisées scientifiques et techniques), N (activités de services administratifs et de soutien) et L (Immobilier). Ce faisant, on aura alors une couverture des prix des services de même niveau que celle acquise sur l'industrie. En outre, la disponibilité de séries d'indices de prix permettra de mieux asseoir le partage volume-prix fondamental pour les comptes nationaux sectoriels détaillés des différentes catégories de services, d'où à terme des éléments pour analyser plus finement des évolutions de productivité.

De façon générale, le moyen terme correspondra à la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures d'activités et de produits (NAF rév. 2 et CPF rév. 2) qui se diffuseront progressivement à toutes les statistiques de 2009 à 2011. Pour les services et dans une moindre mesure dans le commerce, le découpage en grands secteurs sera assez largement modifié, les futures diffusions de résultats devront donc bien expliciter le contenu de ces nouvelles catégories d'analyse, tout en fournissant des éléments de retropolation pour disposer de séries temporelles.

Enfin, le moyen terme sera marqué aussi par le grand chantier du **changement de base des comptes nationaux** avec une nouvelle base qui sera diffusée à partir de 2011 selon un calendrier fixé au niveau européen. De fait, ceci suppose un travail approfondi sur les données des années 2006, 2007 et 2008 pour asseoir une nouvelle base de comptes nationaux en tenant compte d'abord du changement de nomenclature d'activités effectif sur 2007 puis de la mise en œuvre de la première phase du programme RESANE à compter de 2008.

Ces grands chantiers correspondent à des opérations déjà lancées qui mobiliseront d'importants moyens sur le début du moyen terme, mais on peut d'ores et déjà tracer quelques pistes pour des travaux futurs susceptibles d'être engagés dans ce moyen terme.

2 Les préoccupations sectorielles prioritaires

De façon à répondre à des demandes sectorielles récurrentes, on envisage des travaux sur les quatre thèmes suivants. Les trois premiers correspondent à des opérations déjà engagées, le dernier thème à une orientation qui reste à instruire.

. La prise en compte des réseaux d'enseigne

En réponse à des demandes anciennes exprimées par la formation « Commerce Services » du CNIS ou par la commission des comptes du commerce, on a lancé des enquêtes expérimentales auprès des têtes de réseaux d'enseignes sur le commerce (2006 et 2007) et sur les services (2008). Ces enquêtes portent sur les réseaux d'enseigne et donc essentiellement sur les réseaux de succursalistes, de franchise ou de groupement coopératif. Pour le moyen terme, il faudrait arrêter un dispositif pérenne de suivi des principaux réseaux, au moins pour les plus grandes unités, où l'action de « profilage » évoquée précédemment devrait prendre en compte cette dimension. Pour les autres réseaux, de nouvelles enquêtes lancées d'ici quelques années permettraient de voir comment évoluent l'emprise et le fonctionnement interne de ces réseaux d'enseigne. Au delà de ce suivi régulier, on voudrait pouvoir évaluer dans quelle mesure l'appartenance à un réseau a une incidence sur le comportement des membres du réseau, par exemple en termes de performances, de

propension à innover ou de localisation. La démarche exploratoire entreprise en 2008 pour identifier les contours de réseaux sera poursuivie, avec la perspective d'enrichir le répertoire statistique par des informations sur les liens contractuels entre entreprises indépendantes. Un tel repérage des unités appartenant à un réseau devrait également permettre de mieux caractériser les notions de petit et de grand commerce en isolant la catégorie des indépendants organisés en réseau.

. Les TIC et le suivi du commerce électronique

Une première vague d'enquêtes annuelles européennes sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) devrait s'achever en 2010 sur l'année 2009. Cette vague d'enquêtes permet de suivre la diffusion des TIC au sein des entreprises d'au moins dix salariés de tous les secteurs d'activité selon des catégories communes à tous les pays européens. Eurostat a annoncé son souhait de poursuivre ce type d'enquête en s'appuyant sur un nouveau texte juridique.

Ces mêmes enquêtes visent aussi à mesurer le commerce électronique mais selon un concept très large qui inclut notamment les Échanges de Données Informatisés (EDI). Pour une approche plus précise du commerce électronique via internet, il faudrait sans doute utiliser d'autres supports de collecte : introduire ce canal de distribution dans la collecte de l'ESA, organiser une enquête plus approfondie auprès des principaux acteurs du commerce électronique repérés par les enquêtes TIC,... Le dispositif reste à analyser mais il est clair que le suivi actuel du commerce électronique n'est pas suffisant et doit être amélioré sur le moyen terme.

. Une meilleure connaissance de l'activité commerciale

L'évolution de l'équipement commercial, c'est à dire des points de vente et de leur répartition par taille mérite un suivi particulier. Pour cela, on envisage de reconduire une enquête auprès des établissements commerciaux dans la lignée des investigations déjà menées en 1986, 1992, 1998 et 2004. Les approches exploratoires visant à décrire l'environnement des magasins et à évaluer son impact sur les résultats seront poursuivies (notion de pôle commercial, qualification de l'environnement commercial en termes d'attraction-répulsion).

Par ailleurs, on souhaiterait aussi une mesure plus précise des marges commerciales dégagées par grandes catégories de produits de façon à consolider l'élaboration des comptes nationaux dans leur version détaillée par branches d'activité; pour une soixantaine de produits au total, on met en regard l'ensemble des ressources (production et importation) et l'ensemble des emplois (consommation intermédiaire des entreprises, consommation des ménages, exportation,) en tenant compte de la marge commerciale globale sur ce produit; pour conforter ces données, on envisage ainsi de collecter auprès des commerçants des taux de marge pour environ 400 produits détaillés, ce qui correspond au niveau de détail retenu pour la ventilation du chiffre d'affaires dans l'ESA Commerce; par exemple en distinguant parmi le produit agrégé «meubles», les meubles et literie, le mobilier de bureau et le mobilier de jardin. Cette investigation pourrait être introduite dans l'ESA commerce ou faire l'objet d'une enquête ponctuelle.

Enfin, pour mieux décrire le rôle des différents acteurs dans le circuit de distribution de certains produits, des analyses exploratoires pourront être menées sur quelques **filières**, en mobilisant les informations disponibles dans l'ESA Commerce, éventuellement complétée par une enquête ponctuelle légère.

. Une meilleure couverture des services aux particuliers

Certaines activités de services ne sont pas encore couvertes par l'enquête sectorielle annuelle sur les services. Il s'agit d'activités relevant de la section R de la NAF Rev 2 (arts, spectacles et autres activités récréatives) ou de la section S (associations et autres services personnels). Il faudra examiner l'intérêt d'étendre l'ESA à ces secteurs avec des questionnaires adaptés. Ce faisant, on pourrait mieux répondre à une demande sur l'économie sociale et solidaire, demande récurrente au sein de la formation « Commerce Services du CNIS ».

Dans le même ordre d'idées, il faudrait voir comment améliorer le suivi des « services à la personne », type de services qui concerne soit des entreprises, soit des ménages employeurs, ce qui le situe aux limites de la compétence de la formation mais il y a là un domaine sur lequel les attentes sont fortes.

3 Les sujets transversaux

Sur des sujets transversaux à l'ensemble des secteurs d'activité, il faudra s'assurer que les investigations tiennent bien compte des spécificités du commerce et des services.

De façon plus large, les réflexions sur une économie fondée sur la connaissance (« knowledge-based economy ») pourraient inspirer une série d'investigations sur l'innovation, l'immatériel ou les relations interentreprises.

Ainsi, la vague des enquêtes européennes sur l'**innovation** porte désormais sur tous les secteurs (industriels et tertiaires); de plus, par rapport aux premières enquêtes qui n'observaient qu'une innovation technologique (de produit ou de procédé), la dernière enquête européenne de 2005 a bien intégré des dimensions non technologiques (marketing et organisation) plus pertinentes pour les secteurs tertiaires. Ces enquêtes harmonisées au niveau européen sont reconduites tous les quatre ans avec quelques aménagements, soit en 2009 puis en 2013. Il conviendra de s'assurer que les concepts introduits et le vocabulaire retenu soient bien adaptés aux entreprises du commerce et des services.

Conformément à la demande européenne, le champ des enquêtes Innovation et TIC couvre l'ensemble des secteurs marchands y compris les banques et assurances ; on a donc appris à gérer des enquêtes sur ce champ spécifique, ce qui suppose surtout d'aménager le tirage de l'échantillon pour tenir compte des structures de réseaux coopératifs pour se limiter à interroger le niveau géographique pertinent pour l'enquête.

Autre sujet d'intérêt, le thème de l'**immatériel**. Plusieurs approches sont possibles. Ainsi la dernière enquête réalisée en 2005 couvrant tous les secteurs d'activité s'intéressait à la dimension stratégique en interrogeant sur les modes et moyens de gestion de l'immatériel; on pourrait aussi de façon complémentaire mesurer certaines dépenses immatérielles (comme par exemple les dépenses de logiciels ou de publicité, ...).

Une approche plus large des **réseaux d'entreprises** reste un thème à développer. L'enquête sur les relations interentreprises de 2003 a ouvert la voie. Les enquêtes suivantes sur les réseaux d'enseigne n'ont traité que des structures fondées sur une enseigne commerciale commune, ce qui est la forme la plus fréquente et importante dans le tertiaire. D'autres configurations de réseaux, comme par exemple des partenariats de recherche, mériteraient d'être observés. Là aussi, la démarche générale doit s'appuyer sur une connaissance des organisations propres au tertiaire.

Autre sujet transversal, celui de la **demande de services** par les entreprises. La dynamique des services est souvent reliée à celle des autres secteurs. Les approches statistiques resetnt partielles. Ainsi, les achats de services des entreprises industrielles ont fait l'objet de deux enquêtes en 1999 et 2005, lesquelles ont mesuré l'ampleur et les modalités de l'externalisation de certaines fonctions. Une enquête de même nature a été conduite en 2001 auprès des entreprises du commerce et des services, elles même grandes consommatrices de services. Pour mieux mesurer ce mouvement d'externalisation et pour répondre à des questions des comptables nationaux sur ces flux, on envisage de mener une nouvelle enquête sur la demande de services émanant des entreprises tertiaires.

Enfin, la **protection de l'environnement** est un sujet transversal qui peut conduire à des enquêtes spécifiques au secteur. Ainsi, pour contribuer à la réponse au règlement européen sur les déchets, le suivi des déchets non dangereux des établissements commerciaux a fait l'objet d'une enquête en 2007 ; ce type d'investigation pourrait être reconduit à l'avenir.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- .. Division des Enquêtes de conjoncture

Les orientations du programme à moyen terme 2009-2013 de la division des enquêtes de conjoncture porteront sur les 7 actions prioritaires suivantes :

(1) S'intégrer dans le dispositif européen harmonisé des enquêtes de conjoncture et répondre aux évolutions de la demande européenne.

La DG-ECFIN est chargée d'assurer la production de statistiques communautaires sur les enquêtes de conjoncture. Une coopération étroite et coordonnée est nécessaire pour garantir la production efficace de ces statistiques communautaires. Cette coopération est obtenue dans le cadre du Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture (SEHEC).

Le SEHEC est un partenariat comprenant la DG-ECFIN, des instituts nationaux de statistique et d'autres organismes responsables, dans chaque État membre, de la production et de la diffusion d'enquêtes de conjoncture. La DG-ECFIN assure la gestion et la coordination de cette structure en vue de garantir la fourniture en temps utile des informations nécessaires pour répondre aux besoins liés aux politiques de l'Union européenne.

Les échanges d'expérience, de meilleures pratiques, de savoir-faire et de techniques essentielles de méthodologie entre les membres du SEHEC sont un élément fondamental du bon fonctionnement du système.

(2) Mettre en œuvre la nouvelle nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE révision 2) et la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

En décembre 2006, le Conseil européen a adopté le règlement établissant la nomenclature statistique révisée des activités économiques, la NACE Rev 2. La mise en œuvre de la NACE Rev 2 sera étalée sur 5 ans, à partir du 1er janvier 2008.

S'agissant des enquêtes de conjoncture, la DG-ECFIN, qui pilote le Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture, a précisé ses attentes, même si dans certains cas des éléments doivent encore être confirmés. Il s'agit :

- tout d'abord, d'acter définitivement la date d'introduction de la nouvelle nomenclature. Un basculement commun à l'ensemble des instituts nationaux de statistique et organismes statistiques nationaux responsables, dans chaque État membre, de la production et de la diffusion de statistiques sur les enquêtes de conjoncture, est en effet essentiel en vue d'assurer la comparabilité des différentes données nationales. Au vu des échanges avec les instituts concernés, les pourparlers avec Eurostat, et les conclusions de la Task Force sur l'impact du changement de nomenclature sur les enquêtes de conjoncture, la DG ECFIN a proposé d'introduire la nouvelle nomenclature en mai 2010;
- puis, d'exhiber les résultats en nouvelle nomenclature, pour les différents postes (sections, divisions et groupes éventuellement), des différentes enquêtes de conjoncture, en tenant compte de la reclassification des codes APE des entreprises opérée au 1^{er} janvier 2008, tout en intégrant des systèmes de pondération adaptés;
- enfin, de convenir de la durée et du niveau de la rétropolation des données en nomenclature révisée. Cette question est primordiale pour l'utilisation des données des enquêtes de conjoncture dans l'analyse économique, qui nécessite de disposer de séries chronologiques suffisamment longues et cohérentes.

(3) Rationaliser le dispositif de production statistique pour contenir les coûts et les charges du programme d'enquêtes.

Les efforts de rationalisation entrepris ces dernières années seront poursuivis pour adapter le dispositif de production, pour alléger la charge de collecte auprès des entreprises, la charge de saisie manuelle des gestionnaires, et le coût global du programme des enquêtes de conjoncture.

L'extension du dispositif de collecte par internet et la hausse attendue de la part des répondants par internet devrait permettre au cours du moyen terme de rationaliser les effectifs.

Dans l'hypothèse d'une décroissance des effectifs, notamment de gestionnaires, consécutive à des départs en retraite non remplacés, il apparaît opportun d'étudier dès à présent les solutions susceptibles d'optimiser la charge, en particulier de saisie, des enquêtes de conjoncture. Deux actions seront approfondies :

- d'une part, étudier, et selon la conclusion, mettre en œuvre, une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses par les gestionnaires d'enquêtes. Pourra être étudiée la possibilité notamment d'introduire un dispositif de lecture optique des questionnaires, facilité par le fait que la plupart des réponses sont qualitatives, option qui conduirait à adapter ces questionnaires. Une telle mesure permettrait également aux gestionnaires d'enquêtes de se recentrer sur le travail de reprise et de traitement des réponses;
- d'autre part, étudier, et selon la conclusion, mettre en œuvre, une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses structurelles, par un recours aux fichiers statistiques et/ou administratifs de données sectorielles annuelles, pour ne plus avoir à demander ces informations (chiffre d'affaires, effectifs, produits et chiffres d'affaires correspondant, ...) sur les questionnaires d'enquêtes. Cela permettrait de diminuer la charge de réponse des entreprises, de garantir l'actualisation annuelle de ces informations, et là encore d'alléger d'autant la charge de saisie des gestionnaires.

(4) Apporter une contribution croissante à l'élaboration du diagnostic conjoncturel.

De nouveaux indicateurs synthétiques pourront être déployés pour les enquêtes de conjoncture n'en bénéficiant pas encore, mais surtout de tels indicateurs pourront être développés au niveau « France », de manière à disposer d'une vision macro-économique de la conjoncture française et non uniquement sectorielle comme avec les indicateurs existants.

Au cours du moyen terme, la division des enquêtes de conjoncture valorisera également les résultats de la collecte du mois d'août, dont l'introduction se fera en 2008, résultats qui ne pourront être diffusés qu'une fois que l'on disposera de séries chronologiques suffisamment longues pour calculer de nouvelles séries corrigées des variations saisonnières.

Les enquêtes de conjoncture s'approprieront également les recommandations de la mission sur la réforme du système de publication des Informations Rapides, notamment la diffusion des séries longues depuis la BDM2 et la standardisation des Informations Rapides.

Le dispositif de publication des Informations Rapides pourra être adapté, en vue de faire paraître les résultats des enquêtes de conjoncture le même jour, de manière à en renforcer leur portée, complété d'une Information Rapide « globale » sur la situation économique de la France reprenant les différents indicateurs synthétiques sectoriels.

Une fois les travaux liés au changement de nomenclature achevés, la division des enquêtes de conjoncture pourra s'investir à nouveau plus dans les études.

(5) Améliorer la qualité des indicateurs existants et compléter l'information sur la qualité des indicateurs publiés.

La qualité est une préoccupation constante. Ainsi, lors des derniers plans d'action qualité de l'Insee, des actions qualités ont été à chaque fois proposées par la division des enquêtes de conjoncture. Les objectifs passés ont été tous atteints dans les délais fixés.

Le programme des enquêtes de conjoncture est bien entendu mis en œuvre dans le respect des principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, de manière à produire et à diffuser des statistiques communautaires harmonisées de grande qualité. Il est tout naturellement veillé à ce que les statistiques produites répondent aux besoins des utilisateurs institutionnels de l'Union européenne, des administrations nationales, des autorités régionales, des instituts de recherche, des organisations de la société civile, des entreprises et du public en général. L'accent est mis, continuellement, sur la qualité des informations statistiques, et avant tout sur leur fiabilité et leur comparabilité.

Les actions à entreprendre au cours du moyen terme seront multiples. Elles pourront porter sur le renforcement des contrôles a posteriori lors du processus de production, à un recours plus large aux données administratives, une diffusion plus importante encore de métadonnées statistiques, la rédaction de nouveaux documents méthodologiques destinés à être publiés en deux langues (français, anglais) et mis en ligne sur internet, ou encore l'application de normes ou de règles dans tous les domaines concernés. Des indicateurs de qualité pourront être développés, pour mesurer la cohérence avec les comptes trimestriels et les indicateurs conjoncturels. Les procédures d'archivage mises en place pour les données individuelles et agrégées, pourront être mises à profit à des fins d'études.

(6) Finaliser le programme de collecte par internet et de mise en ligne des résultats.

Le système Collecte et Retour Par Internet (CRPI), ouvert début 2004, a pour objectif de permettre aux entreprises de répondre par Internet, notamment aux enquêtes de conjoncture, et de leur restituer en retour des résultats issus de ces enquêtes, en garantissant la confidentialité des informations, à la fois collectées et mises à disposition. Les services proposés consistent à :

- développer la collecte par internet ainsi qu'un retour d'informations, de type public et selon la famille d'enquêtes de type privé;
- fournir aux gestionnaires un poste de reprise et d'archivage des questionnaires électroniques ainsi que des statistiques de gestion de la collecte électronique ;
- transmettre des courriers électroniques aux entreprises interrogées.

En janvier 2008, l'application CRPI est déjà déployée pour six enquêtes de conjoncture : l'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros, l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie, l'enquête mensuelle de conjoncture dans les services, l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment, l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile et l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment. Une septième enquête, l'enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie, sera déployée en juin 2008.

Deux nouvelles enquêtes de conjoncture devraient ensuite intégrer le dispositif de collecte et retour par internet au cours du moyen terme 2009-2013, tout d'abord l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie au cours du 1^{er} semestre 2009, et enfin l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière, au cours du 1^{er} semestre 2010, ce qui finalisera le programme de mise en ligne des enquêtes de conjoncture.

(7) Moderniser l'application informatique de gestion.

L'application Conjoncture est une application relativement complexe dont le champ s'étend du routage des questionnaires aux calculs des soldes d'opinion, en passant par l'extraction, le dépouillement des données et l'intégration de réponses internet. Elle a été livrée à la fin des années quatre-vingt-dix.

En une décennie, le contexte a fortement évolué : les enquêtes de conjoncture ont vu leur champ sectoriel s'étendre progressivement ; des évolutions ont été réalisées dans la perspective des progrès de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes ; certaines enquêtes de conjoncture ont

obtenu le statut d'enquête obligatoire ; les principales enquêtes de conjoncture sont désormais produites à un rythme mensuel ; le mode de collecte est désormais enrichi d'une collecte par internet.

Sur le plan informatique surtout, l'application repose sur des architectures matérielles et logicielles anciennes ne correspondant plus aux standards Insee (interface Paradox) nécessitant des compétences de maintenance peu répandues à l'Insee.

Un projet de Refonte de l'application Conjoncture sera de ce fait lancé, susceptible d'opérer, selon l'option retenue, des gains de productivité; de générer des déplacements de charge de saisie dans l'hypothèse d'une décroissance des effectifs de gestionnaires consécutive à des départs en retraite non remplacés; de se conformer aux orientations du schéma directeur informatique; et surtout de mettre en œuvre un principe de mutualisation susceptible d'opérer une réduction sensible des coûts de gestion pour l'Insee. Ce projet de refonte de l'application Conjoncture s'inscrit en effet dans un cadre très large qui concerne l'ensemble des indicateurs de court terme. D'où aussi au préalable la mise en place d'une étude macroscopique de l'existant de l'ensemble des statistiques infra-annuelles d'entreprise, pour identifier d'éventuels systèmes cibles qui pourraient être déployés dans les différentes applications informatiques en charge des indicateurs de court terme.

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES

- . Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)
- .. Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales (OCASPL)

Programme non disponible

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction des Enquêtes et des Publications Économiques

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

- Publication à partir de 2009 des résultats de l'enquête sur les chiffres d'affaires dans le commerce de détail sur le champ de l'ensemble des produits manufacturés entrant dans la consommation des ménages.
- Publication à partir de 2010 des résultats de l'enquête dans les services marchands sur l'ensemble du champ des services, y compris les services aux particuliers.

Pour information

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général
- . Direction des entreprises

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTEME PRODUCTIF

- Modernisation de la collecte des liasses fiscales auprès des entreprises. Jusqu'à présent communiquées par celles-ci à la succursale locale par courrier, ces documentations comptables seront mises à la disposition de la Banque à travers l'écosystème DGI-EDI, dans le cadre d'un portail Internet alimenté par les prestataires de services informatiques qui interviennent d'ores et déjà pour le compte des services fiscaux. Ce projet, qui devrait déboucher à la fin de l'année 2009, aura pour effet d'alléger sensiblement les charges déclaratives des entreprises à l'égard de la Banque de France. Il devrait concerner environ 230 000 entreprises en 2010.